



## Demande de renseignements et d'action à entreprend

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon amie, est régulièrement harcelée et insultée au téléphone par le père de ses 2 enfants, il s'agit à chaque fois de conversations téléphoniques vulgaires (de la part du père envers mon amie !), de sms grossiers et insultants, parfois des menaces au téléphone.

Menaces également de la compagne du père des enfants !! Les enfants ont respectivement 13ans pour le garçon (qui vit avec le père) et 9ans pour la fille qui est avec la maman (mon amie). Je précise qu'en ce qui nous concerne, que nous ne vivons pas ensemble.

Le garçon de 13ans ne veut plus rester chez le père et ce dernier ne souhaite plus l'avoir à sa charge, et la relation avec la compagne du père est très très tendue, cette dernière ayant dit au fils de ma compagne qu'elle allait "le faire corriger par un membre de sa famille" !!?? Devant de tels propos et une telle situation je dois vous avouer que mon amie est très stressée pour son fils et accabler par les insultes constantes qu'elle subit.

Comment pourrait-elle faire pour se protéger et faire en sorte que les mots et ce poids constant et fatiguant cessent ? Mais aussi pour protéger son fils si la compagne du père mettait en application envers l'enfant ses menaces de le corriger ?! Que nous conseillez vous svp ?

Pour ma part, j'ai eu droits également à des insultes verbales et mots vulgaires qui ne sont pas dignes de notre éducation à mon amie et à moi ni de notre vocabulaire quotidien.

Comment nous conseillez vous d'agir afin que ces gens cessent de nuire gratuitement et de nous importuner de la sorte mais aussi pour protéger mon amie de ce harcèlement dont elle est victime?

D'avance merci beaucoup pour votre réponse à venir que j'espère complète et précise.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Comment pourrait-elle faire pour se protéger et faire en sorte que les mots et ce poids constant et fatiguant cessent ?

Malheureusement, d'expérience, je peux vous dire que si la justice sanctionne parfois justement, elle ne change que rarement les gens. La suppression du droit de garde du père devant rester exceptionnelle (atteintes physiques et morales à l'enfant notamment), il n'y a pas beaucoup de solutions miracles.

Pour les injures, vous pouvez déposer plainte. Il s'agit d'une contravention pénale pouvant donner lieu à jugement par le tribunal de police. Je ne recommande pas cette solution dans la mesure où cela risquerait d'envenimer la situation. Je sais que c'est pas facile de laisser se faire insulter votre amie mais mieux vaut agir intelligemment.

Le garçon de 13ans ne veut plus rester chez le père et ce dernier ne souhaite plus l'avoir à sa charge,

Voilà un bon point d'accord, c'est parfait: L'enfant veut vivre chez la mère (il est grand le JAF prendra en compte sa volonté), le père n'en veut plus, votre amie la veut.

Bref, tout le monde est d'accord sur l'avenir de l'enfant. A ce titre, vous devriez saisir le juge aux affaires familiales afin de demander une réorganisation du droit de garde. Vous demandez à ce que le père bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement limité et le JAF ne pourra que se ranger de votre côté et vous prenez la garde totale de l'enfant.

Cela devrait apaiser pour beaucoup la situation. Quant aux insultes et aux menaces, la plainte pénale ne ferait à mon sens, qu'aggraver la situation. Mieux vaut en discuter avec lui. Quant à la compagne, si elle s'avère dangereuse pour

l'enfant (une simple menace ne suffira pas à mon avis), vous pourrez demander à ce que le droit de visite du père se déroule sous contrôle de l'aide sociale à l'enfance.

Bien cordialement.